

## Spécificité des arts martiaux chinois<sup>1</sup>

L'appellation « Wushu » regroupe l'ensemble des arts martiaux chinois. Ils peuvent se décomposer en trois groupes principaux, bien qu'il existe de nombreuses pratiques, dont environ 350 boxes chinoises. Il s'agit :

- des arts martiaux externes (wai chia) qui comprennent principalement :
  - le kung fu, ainsi appelé, en France depuis les années 70,
  - le shuai jiao, forme de lutte.
- des arts martiaux internes (nei chia) regroupés sous l'appellation générique : tai chi chuan.
- des arts énergétiques.

Cette classification par courant interne et externe date vraisemblablement du 19<sup>ème</sup> siècle. Les nei chia, arts martiaux internes, se caractérisent par un style souple, pratiqué en lenteur en contraste avec les wai chia, arts martiaux externes, considérés comme explosifs et saccadés.

Deux grands domaines composent l'entraînement à l'ensemble des arts martiaux chinois : l'étude des formes, enchaînements codifiés de techniques que l'on pratique seul, les taolus en kung fu par exemple, et les applications martiales en combat qui se réalisent avec un ou plusieurs partenaires. On y retrouve l'utilisation des armes, on en recense 18 traditionnelles, qui se déclinent en fonction de variantes (taille par exemple). Il faut ajouter les formes de compétition qui sont nombreuses.

### Les arts martiaux chinois externes (wai chia)

#### Le KUNG FU

Sous l'appellation kung fu, on regroupe en France, l'ensemble des styles de boxes issus du courant de Shaolin, du nom d'un monastère berceau des arts martiaux chinois. Il se décompose également en deux tendances : les styles du nord et les styles du sud

Le kung fu rassemble aujourd'hui :

- les arts martiaux traditionnels d'origine chinoise, qui sont le reflet de divers styles, différentes familles et différentes régions, et prennent en compte la connaissance intérieure, la philosophie et l'histoire.
- les styles modernes, nan chuan (styles du sud) et chang chuan (styles du nord) tournés vers la compétition et favorisant la performance athlétique.
- les méthodes de combat, traditionnel et sanda.

---

#### <sup>1</sup> Avertissement

*Cette partie rédigée à partir de documents issus des deux fédérations propose une définition des arts martiaux chinois. Elle peut comporter quelques imprécisions aux yeux des spécialistes. Enfin, l'orthographe des noms est différente selon les transcriptions choisies. Il est possible qu'une grande cohérence n'est pas été observée.*

## Le SHUAI JIAO

Le shuai jiao, lutte traditionnelle chinoise, est le premier art martial pratiqué en Chine. Dès son origine, le shuai jiao se pose comme l'art de l'esquive et de l'utilisation de la force de l'autre. C'est l'art du combat au corps à corps et de la projection. Les principes de base consistent à :

- déséquilibrer l'adversaire avant de le projeter,
- rester soi-même en équilibre,
- en haut : saisie, en bas : balayage,
- utiliser la force de l'adversaire.

Les mouvements et les déplacements sont circulaires. Les qualités d'un combattant sont d'une part dans l'action : souplesse, vitesse, force, coordination, équilibre. D'autre part, dans le comportement : bienveillance, loyauté, courtoisie, sagesse, sincérité. En Chine, le combat et l'art sont inséparables. Le shuai jiao est l'art de gagner avec élégance et sans violence.

## Les autres styles

Le WING CHUN : Wing Chun, jeune femme qui donna son nom au style. ne possédant pas la force physique des hommes, dut développer un style basé sur des concepts féminins tels que la sensation et la précision. Les trois formes (taos) : Shil Lim Tao, Chum Kil, Bil Gee

Le JEET KUNE DO : style créé par Bruce Lee et transmis par une douzaine de ses disciples, est l'art de l'escrime sans épée ; il signifie non seulement « le poing », mais plutôt « la main non armée ». C'est l'art de la dissuasion, le « combattre sans combattre ». Le nom complet de cette discipline est Jun Fan Gung Fu Jeet Kune Do, Jun Fan étant le nom chinois de Bruce Lee.

## Les arts martiaux chinois internes (nei chia)

Leurs origines sont très anciennes. On les appelle aussi boxe de l'ombre, boxe du faite suprême ou du grand retournement, danse de la vie, boxe des huit trigrammes (yiking) etc... Ces arts du poing (chuan ou quan) sont longtemps restés cachés ou secrets. Ils visent avant tout à l'amélioration de l'être sur tous les plans : physique, émotionnel, mental. Ils préservent la vie aussi bien face à un éventuel agresseur extérieur que confronté aux adversités intérieures que sont maladie et stress.

## Le TAICHI CHUAN

Le tai chi chuan est le plus connu et le plus répandu d'entre eux. Par son entraînement de base qui se fait dans la lenteur, il permet au pratiquant de mieux faire circuler l'énergie, de la mobiliser et de l'utiliser à son gré pour se détendre, se recentrer, se défendre, améliorer sa vitalité, développer sa concentration, assumer son intuition.

Il possède selon les écoles et les styles, de multiples aspects :

- la pratique de la forme en solo ou en groupe, est fondamentale. Elle est la base de tout travail ultérieur et convient à la majorité des pratiquants par ses relations avec la relaxation, la santé et la méditation. C'est un combat contre un adversaire imaginaire.
- la poussée des mains (tuishou) à deux est très ludique et enrichissante. Elle permet d'éprouver, de mieux comprendre et d'appliquer les mouvements de la forme dans leur aspect énergétique et martial, mais également de développer des qualités d'écoute du partenaire.

- le maniement des armes : épée, sabre, éventail, bâton, perche... sont des prolongements du corps, des outils dont la maîtrise favorise la réalisation de soi.

Il existe également d'autres styles moins développés, assimilés à la famille des arts internes, mais ayant leur propre spécificité. On dénombre principalement :

### **Le YI QUAN**

Le yi quan (se prononce I chuan). Si l'appellation yi quan est récente son style et ses concepts sont cependant millénaires et remontent à l'époque où l'homme vivait en symbiose avec la nature et les animaux. De transmission presque exclusivement orale, la filière des grands maîtres a su en conserver l'essence dont le principe immuable : yin yang.

Les neuf méthodes du yi quan sont : zhan zhuang – shi Li et mocabu - ji ben gong – falì - shì sheng - rou shou - yi quan wu – yangsheng – jiji.

### **Le BA GUA ZHANG**

Le ba gua zhang (ou boxe des huit trigrammes,) repose sur le déplacement en cercle et sur l'utilisation de la paume. Basé sur la théorie du yi jing, il regroupe un grand nombre de techniques de mains et de pieds.

### **Le HSING YI**

Le hsing yi (ou boxe de la forme et de l'intention), axe son travail sur le fa jing ou émission de la force entière. Il se pratique en ligne et recouvre l'étude des 5 éléments (forces principales), des 12 animaux, des combinés à deux des armes.

Ces deux derniers arts peuvent être pratiqués séparément mais sont depuis près de 100 ans en relation si étroite que les pratiquants d'une école sont dirigés au bout de quelques années de pratique, vers l'étude, complémentaire, de l'autre courant.

## **Les arts énergétiques chinois**

Le **QI<sup>2</sup> GONG** ou chi gong constitue la discipline traditionnelle chinoise qui a pour objet l'art de maîtriser le souffle ou l'énergie « QI ». Le terme chi gong, en effet, signifie littéralement « maîtrise du souffle » ou « maîtrise de l'énergie ».

La pratique du chi gong se fonde sur trois principes :

- Des mouvements du corps (gong), naturel, lent et détendu,
- des techniques de respiration (tuna), lente et synchrone avec le geste,
- le contrôle de la pensée qui dirige l'énergie originelle (qi) à l'intérieur du corps.

Son ancienneté explique probablement la multitude et la diversité de styles et de méthodes aujourd'hui pratiqués.

Les multiples applications qu'offre le chi gong permettent un travail sur soi au quotidien :

- développer et améliorer sa condition physique,
- favoriser la détente ; soulager le stress, se libérer des soucis et corriger les trop fortes pressions,
- améliorer ses capacités respiratoires,

---

<sup>2</sup> se prononce « t'chi »

- développer la concentration,
- améliorer la pratique des arts martiaux internes (tai chi chuan, bagua, hsing yi, ...) et externes (kung fu, shuai jiao, ...).

Si le chi gong a des relations étroites avec la philosophie, la psychologie, la médecine chinoise et la religion, il n'est pas pour autant l'égal ni l'appendice de ces disciplines..

## Les formes compétitives de ces différentes pratiques

Il s'agit des pratiques utilisées en France.

### Formes externes

**Sanda** : cette forme de compétition où les coups sont portés sur l'ensemble du corps est fondé sur l'utilisation combinée des techniques de poing, de jambe, des saisies et projections. C'est la forme utilisée lors des compétitions internationales. La compétition sanda se pratique sur une plate-forme surélevée et le KO y est autorisé.

**Compétitions traditionnelles** : il a été particulièrement développé une forme de combat de compétition pratiquée sur tatami avec un minimum de protection, favorisant l'échange technique sous forme de joute où les attaques sont portées à l'exception des techniques de poing au visage.

**Compétitions techniques** dans lesquelles le compétiteur effectue des enchaînements de mouvements (taolu). Il existe des formes à mains libres ou avec armes. On note, entre autres, la qualité des mouvements, la puissance et la coordination, l'esprit et le rythme de leur exécution.

**Shuai jiao** : forme de lutte.

### Formes internes

**Compétitions formes traditionnelles** : il s'agit d'exécuter des enchaînements propres à chaque école ou style.

**Forme 42 pas** : proposée par la fédération internationale, ce style de création récente, propose des enchaînements faisant appel à des qualités gymniques et physiques.

**Tuishou** : exercice de poussées des mains à partir d'une position fixe ou en déplacement dans lequel l'objectif est de déséquilibrer l'adversaire.

Il est difficile de faire cohabiter des pratiques authentiques (arts martiaux vietnamiens, japonais, chinois, coréens) similaires sur le plan gestuel, mais reliées à une identité culturelle différente. La philosophie, les habitudes, les méthodes varient d'une culture à l'autre et rien n'est plus opposé par exemple, que la culture chinoise de la culture japonaise. Pour un profane, les techniques se ressemblent peut-être, alors qu'en réalité leurs finalités peuvent différer.

Notons que la boxe chinoise est à l'origine du karaté. Schématiquement, lorsque cette technique fut introduite au Japon, elle subit nombre d'évolution pour gommer dans les techniques et dans les noms tout ce qui évoquait la Chine et pour la rendre plus compatible avec les autres arts japonais, notamment l'art du sabre. L'esprit en fut profondément modifié.

Le président de la fédération de taekwondo interviewé par une revue spécialisée déclare : *« il ne faut pas oublier que la tradition de l'art martial coréen diffère du bushido japonais. Le bushido c'est le code de soumission au maître ... Le taekwondo c'est l'application du code du chevalier de la fleur (Ndlr : hwarangdo) c'est à dire la beauté et la noblesse. Il y a un esprit de liberté dans le hwarangdo ... Le taekwondo, c'est la liberté et non la soumission ».*

Il est intéressant de prendre en compte cette idée dans la mesure où on la retrouve également dans la différence entre les arts martiaux chinois et le karaté. Ainsi une trop grande imprégnation de l'un peut modifier sensiblement l'esprit de la pratique de l'autre, c'est une des raisons qui ont poussé certains à ne pas vouloir entrer sous la tutelle d'une autre discipline.

En réalité, la seule chose qui relie véritablement les arts martiaux entre-eux, c'est la relation forte de maître à disciple, la notion d'école et la délivrance de grades<sup>3</sup>. Cela n'est d'ailleurs pas vrai pour le tai chi chuan en ce qui concerne les grades.

Dépasser ces notions pour entrer dans un fonctionnement fédéral démocratique, avec une vie sportive commune centrée autour des pratiques compétitives a déjà été une évolution difficile à réaliser pour toutes ces disciplines pour ne plus avoir dans l'avenir à faire le grand écart entre leur propre identité et celle issues d'autres cultures martiales.



<sup>3</sup> La relation maître-disciple et la notion d'école revêt une importance particulière dans ce type de pratique, puisque, selon les disciplines et les personnalités, l'enseignant n'est pas perçu comme un simple professeur, mais peut bénéficier du titre de maître. Cette notion qui remonte aux origines des arts martiaux lorsque l'enseignant assurait la formation technique, mais également spirituelle du pratiquant, confère un charisme supplémentaire, pas toujours justifié à son titulaire. Il convient de préciser que plus on s'éloigne de pratiques encadrées par des fédérations reconnues, plus ce dernier élément prend de l'importance par rapport à l'aspect technique et au développement de l'individu. Le morcellement de ces disciplines, issues d'un creuset quasi commun pour beaucoup d'entre elles, est dû aux adaptations qu'en ont faites successivement, au fil du temps les maîtres historiques et qui continuent de se produire encore aujourd'hui.

# HISTORIQUE

## de la reconnaissance des arts martiaux chinois en France

*« L'échec est le fondement de la réussite »  
Lao Tseu*

### Les grandes étapes de la reconnaissance

#### **1988 : La politique du ministère en matière d'arts martiaux**

Le ministère des sports rappelle la politique suivie depuis longtemps en matière d'arts martiaux : *« le rattachement des disciplines d'arts martiaux d'origine orientale aux trois grandes Fédérations « mères » agréées que sont les fédérations de judo, karaté et aikido. »*

#### **1989 - 1990 : Le point de départ**

Le 28 décembre 1989, la Fédération française des tai chi chuan traditionnels dépose un recours gracieux contre la délégation accordée, en août 1989, à la Fédération française de karaté et arts martiaux affinitaires.

Un rapport d'inspection générale diligenté sur la Fédération française de kung fu wushu (FFKFW) précise que cette fédération en remplissant les conditions, *« l'agrément devrait normalement lui être accordé »* et qu'en conséquence, *« il y aurait lieu de reconsidérer la délégation accordée à la FFKAMA jusqu'au 31 décembre 1992. »*

#### **1991 - 1994 : Le constat**

Une note de la direction des sports, en 1991, précise à la suite de la demande d'agrément de la Fédération française de tai chi chuan : *« la politique depuis quinze ans vise à éviter l'atomisation des structures d'arts martiaux. Cette politique devient inapplicable. »*

Néanmoins, la délégation est redonnée pour le kung fu et le tai chi chuan à la FFKAMA en mars 1994 jusqu'au 31 décembre 1996.

#### **1995 - 1997 : Le projet d'émergence d'une fédération indépendante**

Face au bilan de la politique menée, le ministère décide de favoriser l'émergence de deux nouvelles fédérations d'arts martiaux, les arts martiaux chinois et les arts martiaux vietnamiens.

Le projet envisageait de regrouper l'ensemble des fédérations et groupes d'arts martiaux chinois au sein de la FFKAMA, dans un organisme national pour la durée de l'olympiade. Compte tenu de la position de la FFKAMA, il est décidé, en 1997, de les rassembler au sein de la Fédération française de taekwondo, jusqu'à l'échéance de 2000. Cette négociation échoue lors de la séance de signature de la convention par la défection des représentants des arts martiaux chinois de la FFKAMA.

En 1997, le renouvellement de la délégation pour les arts martiaux chinois est suspendue jusqu'à la mise en place véritable de l'union des différentes composantes.

### **1998 : Une solution « transitoire »**

L'instruction n° 98-054JS de 1998 du ministre chargé des sports fixe le nouveau cadre de prise en compte de ces pratiques : *« je souhaite regrouper l'ensemble des structures organisant les arts martiaux d'origine chinoise au sein d'une même fédération. L'objectif étant que cette dernière obtienne au terme de l'olympiade, une délégation. De nombreuses difficultés n'ont pas encore permis de réaliser ce projet. En conséquence, sans abandonner le projet de réunification à terme, j'ai décidé de prendre en compte de façon séparée les arts martiaux d'origine chinoise tout en reconnaissant leur complémentarité et de dissocier les pratiques externes, des pratiques internes et énergétiques. »*

La délégation pour la discipline kung fu est attribuée à la FFKAMA et l'agrément à la Fédération de tai chi chuan et chi gong (FTCCG) l'article 2 de l'arrêté du 27 février 1998 précisant : *« cette fédération sportive agréée participe à une mission de service public en ce qui concerne l'ensemble des disciplines relevant des arts martiaux chinois internes et énergétiques, principalement dénommées : « tai chi chuan » et « chi gong. »*

### **1999 – 2000 : Une deuxième tentative formelle de réunification**

Le ministère demande à la FFKAMA de prendre en compte l'ensemble des pratiquants de kung fu et aboutit à la signature d'une convention avec la Fédération de kung fu wushu (FKFW). La réunification du kung fu est réalisée.

Le ministère élabore alors un cahier des charges approuvé par les présidents de la FFKAMA et de la FTCCG. Il prévoit le regroupement de l'ensemble des pratiquants d'arts martiaux chinois en septembre 2000 au sein de la FTCCG. Les négociations n'aboutissent pas. Le ministère demande à la FFKAMA de créer un organisme national chargé de gérer le kung fu.

Compte tenu des nouvelles dispositions réglementaires, les délégations ne sont pas réexaminées en 2001. Un délai est laissée aux fédérations pour adopter les nouveaux statuts types. Cette situation sera, en définitive, prolongée de fait, jusqu'au 31 janvier 2005.

### **2002 : Un changement de cap**

Le ministère prône la constitution d'un comité national de kung fu devant, à terme, se transformer en fédération autonome. Le projet de réunification des arts martiaux chinois au sein d'une fédération indépendante n'est plus évoqué.

Face à une menace de scission annoncée des pratiquants de kung fu à la FFKAMA, le ministère réagit en essayant de régler le problème du kung fu. Il apparaît que l'opportunité de relancer le processus d'unification, représentée par cette situation, n'a pas été saisie. Malheureusement, cette stratégie aboutit au départ effectif d'un quart des licenciés du kung fu de la FFKAMA vers la FTCCG. Les deux fédérations rentrent désormais dans un processus de concurrence.

### **2004 : Un audit**

La directive de 1998 est toujours en vigueur. Néanmoins, la situation montre qu'elle n'est plus respectée. Les délégations n'ayant pas été renouvelées depuis cette date, les effets de l'absence d'une intervention forte de l'état dans ce domaine sont mesurables. La fin de l'olympiade est une période favorable pour une nouvelle étude de ce dossier. Afin de prendre les décisions opportunes, un chargé de mission est désigné par le ministère pour effectuer un audit des deux structures organisant la pratique des arts martiaux chinois. Cet audit a pour objectif principal d'évaluer les possibilités d'émergence, en 2005, d'une fédération indépendante et agréée ayant en charge l'ensemble des arts martiaux chinois comme le ministère s'y est engagé depuis 1996.

### **2005 : Vers une solution finale ?**

## Chronologie

*« Au lieu de remuer l'eau chaude pour arrêter les bouillons, mieux vaut retirer les combustibles pour supprimer le feu. »  
You-Ho*

### 1988

Le ministère précise les règles de reconnaissance des arts martiaux : *« La politique d'unification des disciplines semblables ou proches les unes des autres est celle du rattachement des disciplines d'arts martiaux d'origine orientale aux trois grandes fédérations « mères » agréées que sont la Fédération française de judo et ju jitsu, kendo et disciplines associées, la Fédération française de karaté, taekwondo et arts martiaux affinitaires et la Fédération française d'aïkido. »*

### 1989

A la suite de l'arrêté du 2 août 1989 accordant la délégation à la Fédération française de karaté, taekwondo et arts martiaux affinitaires (FFKAMA) pour l'organisation du tai chi chuan, la Fédération française des tai chi chuan traditionnels (FFTCCT) fait une demande de recours gracieux pour l'abrogation de cette délégation.

### 1990

Novembre : alors que la Fédération française de karaté et arts martiaux affinitaires (FFKAMA) avait la délégation pour le kung fu wushu, un rapport d'inspection générale sur la Fédération française de kung fu wushu (FFKFW) précise qu'un agrément devrait lui être normalement accordé. Il est ajouté que *« si cette décision était prise par le ministre, il y aurait lieu de reconsidérer la délégation accordée à la FFKAMA jusqu'au 31 décembre 1992. La logique voudrait qu'au plus tard à ce terme, le kung fu wushu soit retiré du champ de compétence de la FFKAMA pour être transféré à l'actuelle fédération française de kung fu wushu ...*

*L'agrément et la délégation ainsi accordés favoriseraient certainement le développement du kung fu wushu en France, officiellement reconnu comme discipline sportive autonome. »*

Décembre : L'agrément ne sera pas donné à la FFKFW car face à la multiplicité des arts martiaux, il apparaît souhaitable de maintenir leur regroupement à l'intérieur des trois grandes fédérations agréées en tenant compte de leurs indéniables affinités avec elles.

### 1991

Dans une note au cabinet, la direction des sports évoque le problème spécifique posé par la demande d'agrément et de délégation de la Fédération française des tai chi chuan traditionnels : *« La direction des sports ne verrait aucune objection à répondre favorablement à ces demandes si ce n'est que l'accorder au tai chi chuan reviendrait à l'accorder à toutes les autres disciplines intégrées à la FFKAMA, et par contagion aux disciplines intégrées à la FFJDA.*

*Le problème est donc d'ordre général. La politique depuis quinze ans, vise à éviter l'atomisation des structures des arts martiaux. Cette politique devient inapplicable du fait :*

- de la multiplication des disciplines qui se disent originales,



- de l'empressement réduit des fédérations d'accueil (judo – karaté) à prendre les mesures nécessaires à l'extension des disciplines accueillies.

En l'état actuel des choses la seule possibilité réside dans une convention FFKAMA – FF des tai chi chuan traditionnels avec en corollaires :

- rattachement à cette fédération du groupe de taichi intégré à la FFKAMA,
- invitation pressante à la FFKAMA pour qu'elle donne à la FF des tai chi chuan traditionnels toutes possibilités pour gérer ces disciplines ce qui serait un test probant pour déterminer en janvier 93, au moment du renouvellement des délégations de pouvoir, s'il convient encore de l'accorder pour le tai chi chuan à la FFKAMA ou directement à la FF des tai chi chuan traditionnels. »

## 1992

Février : Demande d'agrément formulé par la Fédération française des tai chi chuan traditionnels (devenue depuis FTCCG)

Novembre : Un courrier adressé à la FFKAMA par le directeur des sports informe qu'il a été constaté que les disciplines annexes pour lesquelles les fédérations ont reçu délégation sont souvent pratiquées également au sein de fédérations non agréées extérieures. L'une des causes principales semble résider dans le sentiment qu'éprouvent les pratiquants d'être délaissés, sinon brimés et aussi de perdre leur identité. Le ministère se propose donc de réfléchir aux moyens de rassembler les pratiquants de ces disciplines.

Jacques Delcourt, président de la FFKAMA écrit concernant les disciplines en délégation (le taekwondo, le kung fu, le taichi chuan, le vovinam viet vo dao et le tai jitsu) « Nous avons sacrifié énormément de temps et d'argent pour l'organisation et la promotion des disciplines que nous gérons, et nous n'accepterons pas qu'aucune d'entre-elles puisse nous être retirée. »

## 1993

Le ministère examine les dossiers d'attribution des délégations aux fédérations sportives dont celui de la FFKAMA. Dans un courrier à la Fédération française des tai chi chuan traditionnels, il est précisé : « je dois souligner l'hostilité du ministère de la jeunesse et des sports à une démultiplication des institutions fédérales délégataires, morcellement peu favorable au développement harmonieux des pratiques sportives et au bon déroulement des compétitions de haut niveau, tant nationales qu'internationales. »

## 1995

Un recensement effectué par les services déconcentrés du MJS sur les arts martiaux et les sports de combat fait apparaître la nécessité de mettre en œuvre une réelle politique compte tenu de l'ampleur du développement de ces pratiques. Un autre facteur vient renforcer la volonté du MJS de définir une véritable démarche.

L'inscription, en 1994, du taekwondo, art martial d'origine coréenne, au programme des jeux olympiques entraîne l'émergence d'une quatrième fédération aux cotés de celles de judo, karaté et aikido et brise de fait le monopole des trois fédérations initiales, qui concernaient des arts martiaux d'origine japonaise.

1996

Le MJS décide alors de favoriser, dans un premier temps, le regroupement des disciplines les plus importantes selon leur origine géographique et opte donc pour la création respective de deux fédérations des arts martiaux d'origine chinoise et vietnamienne.

La direction des sports écrivait, en septembre 1999, sur la situation des arts martiaux et des sports de combat en France :

*« La Fédération Française de Karaté et Arts Martiaux Affinitaires (FFKAMA) avait, jusqu'en décembre 1996, délégation pour les disciplines Kung Fu et Tai Chi Chuan. Néanmoins, de nombreuses fédérations ou associations se sont créées en dehors de la FFKAMA. Un constat établi en 1995 et 1996 fait apparaître :*

- *la Fédération Française de Karaté et Arts Martiaux Affinitaires (FFKAMA) qui avait, jusqu'au 31 décembre 1996, la délégation pour les disciplines Kung Fu Wushu et Tai Chi Chuan. Cette fédération regroupait, en 1997, 12 000 licenciés environ.*
- *et quatre autres associations dites : Fédération de Kung Fu Wushu (FFKFW), Fédération des Tai Chi Chuan Traditionnels, Fédération des Associations de Qi Gong et Fédération des Qi Gong qui réunissaient ensemble 14 000 licenciés environ en 1997.*

*Conformément à sa volonté permanente de maintenir l'unité et la cohésion des fédérations sportives, le MJS souhaite rassembler l'ensemble des composantes des arts martiaux chinois et favoriser la création d'une nouvelle fédération délégataire d'arts martiaux : la fédération des Wushu (arts martiaux chinois). Dans ce cadre, la solution transitoire du tutorat d'une fédération délégataire avait été choisie. Cela a conduit la FFKAMA à créer en son sein un organisme national appelé "Union Française des Arts Martiaux Chinois" en juin 1996, afin de regrouper l'ensemble des composantes.*

*Malheureusement, cette création ne s'est pas faite dans les règles, pas d'accord du CNOSF ni du MJS, et de plus, ne s'est pas accompagnée d'une véritable politique d'union des composantes extérieures à la fédération. Ces dernières se sont donc naturellement regroupées le 16 octobre 1996 (en une fédération dénommée Fédération des Wushu et arts associés). Elles comptaient environ 13 000 licenciés, la FFKAMA regroupant, quant à elle, 13 000 pratiquants également. »*

Le cabinet du ministre souhaite une réunification de la FFKFW et du comité de kung fu de la FFKAMA et que la direction des sports intervienne auprès de cette dernière pour que le dossier aboutisse.

Nomination de Francis Didier en qualité de directeur technique national de la FFKAMA.

*« A partir de janvier 1997, à l'initiative du MJS, de nombreuses réunions entre les représentants des différents organismes se sont tenues en présence de représentants de la Direction des Sports. A notre demande, un accord de principe sur le regroupement au sein de la FFKAMA a été acté. Des nouveaux statuts de "l'Union française des arts martiaux chinois" (FUFAMCE) ont été rédigés. Les anciens statuts datant de juin 1996 rédigés par la composante FFKAMA n'étaient pas acceptables par les composantes extérieures, car ils ne reconnaissent aucune autonomie à l'organisme national.*

*Il était prévu que ces nouveaux statuts soient adoptés par l'Assemblée Générale de la FFKAMA. Les associations extérieures devant intégrer cette dernière en septembre 1997. L'Assemblée Générale de la FFKAMA s'est déroulée le 14 mars 1997. Au mépris des*

*négociations en cours, M. Delcourt (président de la FFKAMA) a adressé au MJS un courrier l'informant de l'approbation des anciens statuts de l'Union française des arts martiaux chinois et niant la représentativité des associations extérieures.*

*Le 26 mars 1997, le MJS a suspendu le renouvellement de la délégation pour les arts martiaux chinois jusqu'à la mise en place véritable de l'union des différents organismes dont la première étape nécessitait le vote des statuts tels qu'approuvés lors de la dernière réunion de concertation.*

*Le 16 avril 1997, M. Delcourt indique très clairement que la FFKAMA est opposée au principe d'un tutorat permettant à terme l'autonomie des arts martiaux chinois. Il précise que les statuts actuels de l'Union française des arts martiaux chinois ne seront pas modifiés et que la fédération préfère, compte tenu du schéma proposé par le ministère, renoncer au projet d'union.*

*Face à cette impasse, la solution retenue fut la création immédiate d'une fédération d'arts martiaux chinois et son rattachement par convention, approuvée par le MJS, à une autre fédération délégataire. Le choix a porté sur la Fédération française de Taekwondo. Le 6 juin 1997 au MJS, l'ensemble des responsables des organismes gérant les arts martiaux chinois se sont mis d'accord sur la création d'une fédération des Wushu (arts martiaux chinois) et son rattachement à la Fédération Française de Taekwondo, dont le Président a donné son accord. Le 10 juin, une réunion de l'ensemble des organismes représentant les arts martiaux chinois s'est tenue pour signer les déclarations d'intention sur les deux points évoqués ci-dessus. Les représentants de la FFKAMA ont subitement refusé d'entériner cette solution.*

*13 juin 1997 : déclaration à la préfecture de police de l'association « Fédération de l'union française des arts martiaux chinois et énergétiques (FUFAMCE) », anciennement UFAMC, dont le président est Jacques Chenal.*

*Dans un courrier daté du 13 juin 1997, M. Delcourt informait de la signature la veille d'un protocole accordant à l'Union des arts martiaux chinois de la FFKAMA et à M. Chenal (son président) des moyens financiers plus importants. Il ne revient en aucune manière sur le point essentiel qui reste l'autonomie à terme de cette structure. Ce protocole ne répond donc que partiellement à nos attentes.*

*Deux points essentiels constituaient une base raisonnable pour l'union des différentes composantes :*

- L'accord de la FFKAMA pour jouer le rôle d'un tuteur pendant 4 ans afin d'aider à la structuration de la future fédération des arts martiaux chinois.*
- L'adoption de statuts qui permettent cette autonomie à terme.*

*Les aspects financiers étaient secondaires, or ce sont les seuls qui sont définis dans ce protocole. Les statuts votés ne correspondent pas à ceux qui ont été élaborés en commun, il est juste prévu, le cas échéant, de les amender. Quant à la question de l'autonomie, le Président Delcourt reste sur la position énoncée dans son courrier du 16 avril, à savoir celle d'un refus très clair. De plus, à cette époque, les statuts votés de l'Union Française des Arts Martiaux Chinois ne sont pas conformes aux statuts type, comme ceux d'ailleurs de la FFKAMA (lettre DSI J du 11 juin 97).*

*La signature de ce protocole montre que la FFKAMA a cherché à retarder la décision de création d'une fédération autonome des arts martiaux chinois en voulant relancer une négociation bloquée. La saison sportive débutant en septembre, les licenciés vont donc se ré-affilier. Il nous était alors impossible d'envisager un transfert des licences de l'une à l'autre des structures. Cela aurait pu, dans la stratégie de M. Delcourt, nous conduire, comme un fait accompli, à lui attribuer la délégation pour l'ensemble des disciplines relevant des arts martiaux chinois.*

*Compte tenu de cette situation et du fait que la majorité des pratiquants de kung fu étaient à la FFKAMA, et ceux du Taichichuan et du qi gong à l'extérieur, il a été décidé en 1998 que, sans abandonner le projet de réunification à terme, de prendre en compte de façon séparée, et cela malgré leur complémentarité, les arts martiaux d'origine chinoise, dénommés dans leur ensemble Wushu et de dissocier les pratiques externes, des pratiques internes et énergétiques.*

*Cette situation transitoire devait permettre dans les deux années à venir de préparer la création d'une fédération des arts martiaux chinois pouvant se constituer à l'issue des états généraux de l'ensemble des clubs pratiquant ces disciplines.*

*En conséquence :*

- La délégation pour la discipline Kung Fu a été accordée à la Fédération Française de Karaté et Arts Martiaux Affinitaires (FFKAMA) par arrêté du 3 août 1998.
- Par arrêté du 27 février 1998, l'agrément de fédération sportive a été accordé à la Fédération de Taichi Chuan et Chi Gong (FTCCG). La Fédération de Taichi Chuan et Chi Gong participe ainsi à une mission de service public en ce qui concerne l'ensemble des disciplines relevant des arts martiaux chinois internes et énergétiques principalement dénommées : Taichi Chuan et Chi Gong.

*Cette solution représentait le meilleur compromis, elle générait néanmoins trois aspects gênants :*

- l'objectif premier du ministère ; regrouper les différentes composantes en vue de la création d'une 5ème fédération d'arts martiaux (27 000 pratiquants), n'était pas atteint,
- au lieu de rassembler les arts martiaux chinois, on a officialisé leur division,
- cette solution a laissé de côté les 4800 pratiquants de kung fu extérieurs à la FFKAMA qui n'y adhéreront pas. Le problème du kung fu n'était donc pas réglé.

*En 1999, toutes les composantes sont restées sur une position de principe. Rien n'a vraiment évolué dans le dossier, mis à part les problèmes importants posés par la prise en compte du Kung fu à la FFKAMA. La gestion du nouveau président, Gérard Garson, s'inscrit dans la continuité de la politique de M. Delcourt, que ce soit au niveau des méthodes ou de la stratégie. »*

*Mars 1999 : le président de la FFKAMA informe les clubs que la FUFAMCE n'a plus aucun rapport avec la fédération. Il ajoute que cela ne change absolument rien dans l'organisation du kung fu. Ce dernier est de nouveau géré par une commission fédérale dirigée par Jacques Chenal.*

*« Le MJS s'est en juillet 1999 positionné fortement pour que ce dossier aboutisse définitivement dans un an. L'action a porté sur les points suivants :*

- Faire acter formellement par l'ensemble des partenaires le principe de la constitution d'une fédération autonome à la fin de l'olympiade, c'est à dire en septembre 2000 (la structure servant à accueillir cette future fédération pourrait être la fédération des Taichichuan et Chi gong).

• Favoriser le regroupement de l'ensemble des composantes du Kung fu en faisant signer au président de la FFKAMA la convention avec la Fédération de Kung fu wushu. »

30 juillet 1999 : Signature d'une convention, à l'initiative du ministère, entre la FFKAMA et la Fédération de Kung fu wushu de Dan Schwarz. Le préambule de ce document précise : « les parties prennent acte de la décision du ministre chargé des sports de regrouper au terme de l'olympiade en cours (c'est à dire fin 2000), l'ensemble des pratiquants d'arts martiaux chinois externes, internes et énergétiques, au sein d'une structure unique et indépendante qui deviendrait fédération des arts martiaux chinois dans le but d'obtenir la délégation pour l'ensemble de ces disciplines.

Dans cette perspective, les parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour favoriser la réussite de ce projet. »

La direction des sports propose en septembre 1999 :

« Il conviendra encore à court terme :

- d'inviter durant la saison 1999 / 2000 l'ensemble des partenaires à définir les bases du fonctionnement de la nouvelle fédération des Wushu.
- de demander à la FFKAMA et à la FTCCQ de procéder à des états généraux des clubs d'arts martiaux chinois en février prochain afin de soumettre au vote des représentants de clubs la décision de constituer la nouvelle fédération d'arts martiaux chinois. A priori les pratiquants sont favorables à la création de cette fédération, les problèmes n'étant réellement le fait que de quelques personnes.

Trois structures pourront prétendre à recevoir un agrément en septembre 2000 : la fédération de Kung Fu Wushu, la FUFAMCE et la fédération de tai chi chuan chi gong. Cette dernière devrait naturellement servir de structure d'accueil dans la mesure ou étant déjà agréée, il ne serait pas nécessaire de prendre un nouvel arrêté d'agrément et par la même de ne pas avoir à lui retirer par arrêté l'agrément existant. »

Novembre : Le ministère définit un nouveau processus de réunification des deux composantes majeures des arts martiaux chinois. Un cahier des charges est diffusé. Il précise que les responsables des arts martiaux chinois ont acté deux décisions importantes : « l'accord de l'ensemble des parties sur la création de la fédération des arts martiaux chinois et l'utilisation comme structure administrative de la Fédération de tai chi chuan et chi gong »

Le calendrier prévoyait à partir de novembre 1999 de rassembler en septembre 2000 les clubs à la FTCCG et de donner la délégation après l'assemblée générale électorale de janvier 2001. Le président de la FFKAMA, Gérard Garson, et celui de la FTCCG, Hugues Deriaz donnent leur accord pour ce projet.

Décembre : Le rattachement à la FFKAMA des clubs issus de la Fédération française de kung fu wushu prévu dès septembre 99 ne se fait pas comme le prévoit les dispositions statutaires fédérales.

2000

1<sup>er</sup> avril : Assemblée générale des clubs de la FTCCG. A la question : « Acceptons nous la création d'un collège de vote arts martiaux chinois externes (AMCX) », 100 % des représentants votent oui.

22 avril : Assemblée générale des clubs de kung fu de la FFKAMA. A la question : « Désirez vous l'autonomie du kung fu et la constitution d'une fédération réunissant les arts martiaux chinois avec la FTCCG », 98 % des représentants votent favorablement.

Validation des grades et des diplômes fédéraux pour les enseignants issus de la Fédération de kung fu wushu. La majorité des licenciés provenant de cette fédération prennent leurs licences à la FFKAMA en fin de saison sportive.

Septembre : les négociations entre la FTCCG et la FFKAMA n'aboutissent pas et le processus de rassemblement au sein de la FTCCG ne se réalise pas comme cela était prévu.

1er octobre : démission de Francis Didier de son poste de DTN de la FFKAMA.

Novembre : le dossier n'évoluant pas, le ministère demande à la FFKAMA d'inscrire à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 13 janvier 2001, le principe de la création à terme au sein de la fédération d'un organisme national chargé de gérer les arts martiaux chinois.

En raison de l'échéance électorale à la FFKAMA en début d'année 2001, la situation stagne. Le responsable de la commission fédérale des arts martiaux chinois profite de cette période favorable pour obtenir une plus grande autonomie : aménagement dans un local distinct hors de la fédération par exemple.

## 2001

Janvier : Election de Francis Didier à la présidence de la FFKAMA. Il nomme au comité directeur de la FFKAMA Dan Schwarz comme représentant des arts martiaux chinois. Ce dernier devient de fait le président de la commission fédérale, à la suite du départ de Jacques Chenal.

Février : L'assemblée générale élective du Comité national de kung fu de la FFKAMA (CNKW), prévue le 17 mars, est repoussée à une date ultérieure. Par courrier aux clubs, Francis Didier précise que la raison est la modification des dispositions réglementaires sur les statuts des fédérations.

31mars : Création d'un comité national : l'assemblée générale constitutive du Comité national de kung fu wushu et arts martiaux chinois (CNKWAMC) de la FFKAMA adopte les statuts dudit comité. L'assemblée générale de la FFKAMA doit toutefois entériner cette décision.

Avril : Arrivée de Pierre Taberna à la FFKAMA comme DTN.

5 mai : Assemblée générale élective du CNKWAMC. 12 000 voix sont exprimées : élection de Jean Michel Fauvergue comme président, avec environ 7500 voix contre 4500 voix pour Dan Schwarz et le groupe Alliance.

Après cette assemblée générale, il a été convenu entre Francis Didier et Jean Michel Fauvergue de porter de un à quatre le nombre de représentants du kung fu au comité directeur de la FFKAMA (Dan Schwarz et trois nouveaux représentants).

Contestation de l'assemblée générale par un collectif national inter clubs et associations et licenciés de kung fu wushu et arts martiaux chinois, qui saisit le CNOSF. Parallèlement, ce collectif se rapprochait de la FTCCG.

Juin : Jean Michel Fauvergue prévoit l'augmentation du nombre de représentants du kung fu dans les comités directeurs des ligues régionales.

27 juillet : Signature d'une convention et d'une convention financière entre la FFKAMA et le CNKW. Ces deux conventions ne seront jamais appliquées, comme d'ailleurs l'augmentation prévue du nombre des représentants des arts martiaux chinois au comité directeur de la FFKAMA.

Le 16 août : Le conciliateur du CNOSF propose à la FFKAMA :

- d'annuler les délibérations adoptées lors de l'assemblée générale électorale du CNKWAMC en date du 5 mai 2001,
- d'organiser une nouvelle assemblée générale en vue d'élire le comité directeur et le président du CNKWAMC.

Septembre : La FFKAMA annule les élections du 5 mai. Dan Schwarz redevient responsable du kung fu.

## 2002

12 janvier : Réunion à la FTCCG entre les responsables fédéraux et un groupe de kung fu issu de la FFKAMA conduit par Jean Michel Fauvergue.

18 janvier : le président de la FFKAMA annonce que les nouveaux textes réglementaires concernant les statuts types des fédérations délégataires doivent paraître. L'assemblée générale du kung fu pourra donc se tenir après celle de la FFKAMA qui approuvera les nouveaux statuts, prévue, en l'état, pour le 15 juin 2002.

Janvier : Dans un courrier, la direction des sports précise « le ministère de la jeunesse et des sports a prôné la constitution d'un comité national de kung fu qui devrait, à terme, se transformer en fédération autonome une fois les conditions réunies. » Le processus d'unification de l'ensemble des composantes des arts martiaux chinois n'est dès lors plus envisagé.

La FTCCG informe la direction des sports qu'un groupe de kung fu souhaite intégrer la fédération.

14 mars : réunion au ministère entre le président et le DTN de la FFKAMA, et les responsables du kung fu relative à la situation du kung fu. L'objectif est d'unifier l'ensemble des parties afin de créer une fédération de kung fu autonome à court terme.

16 mars : L'assemblée générale de la FTCCG approuve la venue des arts martiaux externes (kung fu) avec 78 % de votes favorables.

25 mars : La FTCCG propose au ministère d'organiser une réunion de toutes les parties prenantes en relançant l'idée de la réunification, afin de tenter de régler la situation actuelle. Les risques de laisser perdurer celle ci sont clairement exprimés.

15 avril : Le 2<sup>ème</sup> projet modifié de compte rendu de la réunion du 14 mars est adressé aux participants pour approbation. Il ne sera jamais diffusé officiellement.

16 avril : Néanmoins, le ministère précise dans un courrier en réponse au président de la FTCCG, qu'à l'issue des discussions du 14 mars, la FFKAMA a prévu de convoquer une assemblée générale extraordinaire mi juin 2002 pour le kung fu, et au plus tard en juillet.

Cela implique notamment de définir un cahier des charges à remplir par le comité national pour l'amener à terme à se constituer en fédération autonome. Le projet initial de 1996 est de fait abandonné.

30 avril : parution des nouveaux statuts-types des fédérations sportives.

La FFKAMA informe les clubs de kung fu que leur assemblée générale se déroulera après celle de la FFKAMA prévue pour le début de la saison 2002 / 2003.

27 mai : Deux fédérations de chi gong, la Fédération des associations et enseignants de qi gong (FAEQG) et la Fédération européenne de Qi gong et disciplines affinitaires (FEQGDA) se réunissent à la FTCCG en vue d'étudier les modalités de leur ralliement au projet d'unification par l'intermédiaire de la FTCCG.

Septembre : Départ de 4000 licenciés environ de kung fu de la FFKAMA, une grande majorité adhère à la Fédération de tai chi chuan et chi gong (FTCCQ). La majeure partie de l'encadrement technique des arts martiaux chinois quitte à cette occasion la FFKAMA (voir page suivante). Au sein de la FTCCG, ils s'organisent au titre des arts martiaux chinois externes, en prenant la dénomination shaolin shuan, à côté du shuai jiao (lutte chinoise).

Le président de la FFKAMA annonce le 23 que l'assemblée générale constitutive pour le kung fu se tiendra le 17 novembre, le lendemain de celle de la FFKAMA ayant décidé la création officielle en son sein d'un organisme national chargé du kung fu wushu. La date d'une assemblée générale électorale pour le comité national de kung fu sera alors fixée. Le 17 novembre est également prévu l'organisation des états généraux du kung fu wushu durant lesquels seront débattus le bilan et l'avenir de la discipline.

Octobre : Une note de la direction des sports précise que le traitement du kung fu pourrait se dérouler en trois étapes pour aller vers son autonomie :

- autonomie juridique du CNKW seulement,
- autonomie juridique et financière,
- indépendance du CNKW qui pourrait se constituer en fédération de kung fu. Pour parvenir à cette étape, le comité national devrait avoir fait la preuve de sa capacité à regrouper l'ensemble des clubs et avoir les capacités financières de son indépendance.

Aucun calendrier n'est toutefois envisagé.

17 novembre : Organisation des états généraux et de l'assemblée générale constitutive du comité national de kung fu wushu (CNKW) de la FFKAMA.

1<sup>er</sup> décembre : La FFKAMA annonce que la tenue de l'assemblée générale électorale du CNKW aura lieu le 8 février 2003.

10 décembre : Suite à la modification de ses statuts pour se mettre en conformité avec les nouveaux textes réglementaires, la FTCCG demande la délégation pour l'ensemble des arts martiaux chinois.





**FTCCG**

FÉDÉRATION DE TAI CHI CHUAN QI GONG - 17 RUE DU LOUVRE-15001 PARIS  
TEL SECRETARIAT 01.40.26.93.34 - FAX 01.40.26.93.44  
[http : //www.fed-taichichuan.com.fr](http://www.fed-taichichuan.com.fr)

AGREMENT MINISTERIEL JEUNESSE ET SPORTS (ARRETE DU 17 FEVRIER 1998)

Paris, le 2 octobre 2003

LISTE DES PRINCIPAUX RESPONSABLES TECHNIQUES AYANT DÉMISSIONNÉ DE LEUR POSTE À LA FTKAMA,  
ET ÉTANT ACTUELLEMENT DANS LES RANGS DE LA FTCCG.

NOUCHET William	Responsable de la Commission Technique Samsou à la Fédération Européenne Membre de la Commission Technique de la Fédération Mondiale.
MASLO Philippe	Responsable des Médecins de la Fédération Européenne - Vice-président de la Commission Médicale de la Fédération Mondiale Responsable de la Commission Anti-dopage Européenne.
LOMETO Daniel	Arbitre Mondial
LELONG Camille	Juge Mondial
LAMY Lionel	Arbitre International
BENEZECH Corinne	Juge International
DONINEAUX Harry	Arbitre International
La totalité des 21 arbitres officiels nationaux.	
DIMUR Jean-Roger	Directeur Sportif
HERLOIN Daniel	Directeur des Equipes de France
DARNER Ludovic	Entraîneur National Espoirs
CALIMINTZOS ILIAS	Responsable des grades et Commission Yi Chuan
BONET Gilles	BEES 2, Responsable Formations
RAJAKUMAR Clara	Responsable Technique Ile de France
LORCA Jorge	BEES 2, Intervenant Formations
BOUDIN Jean-Michel	Responsable Commission Homologation
WENAS André	BEES 2, Développement Wushu
AMEUR Khemisti	Responsable Inter-régional Sanda
NGUYEN Jean-Paul	Président groupe Alliance, Commission Nationale des Grades
HONGHAI Yuan	Entraîneur Equipe de France, Commission Nationale des Grades
PRUVOST Thierry	BEES 2, Maîtrise STAPS, en charge du département Activités pour Tous.
SCHULTEN Frédéric	Préparation BEES 2, Responsable Régional France Nord
ROISSART Bruno	Responsable Technique de ligue Kung Fu, responsable National Qi Gong FTCCG
PIEPLU Alain	BEES 2, Maîtrise STAPS, Intervenant Formations
ROQUEFERE Pierre-Yves	BEES 2, DESS Ingénierie de la Préparation Physique

## 2003

8 février : organisation de l'assemblée générale électorale et vote des statuts du CNKW de la FFKAMA. Le nouveau comité directeur est élu. Le président devient Dan Schwarz avec 1949 voix exprimées. 37 clubs étaient présents ou représentés.

22 mars : assemblée générale électorale à la FTCCG pour prendre en compte les arts martiaux externes. Quatre postes sont à pourvoir, sont élus Jean Paul Cabrol, Jean Philippe Grandval, Patrick Telier et Jean Roger Dimur.

Septembre : La FTCCG demande à la FFKAMA de prendre en compte une sportive de la fédération lors des championnats du monde IWUF en tai chi chuan. Cette demande n'aboutira pas.

Octobre : demande de délégation formulée par la FTCCG pour le tai chi chuan. Elle n'aboutira pas. Le CNOSF ne se prononcera pas et demandera une expertise complémentaire.

## 2004

2 mars : Le ministère écrit aux présidents de la FFKAMA et de la FTCCG : « *Le ministère des sports s'est engagé à favoriser l'émergence d'une fédération indépendante et agréée ayant en charge l'ensemble des disciplines relevant des arts martiaux chinois. Si pour diverses raisons, il n'a pas encore été possible de mener à son terme ce dossier, la fin de l'olympiade et le renouvellement des délégations qu'elle suppose, est une nouvelle opportunité offerte pour réaliser ce projet.*

*Aussi ai-je décidé d'effectuer un audit des deux structures organisant actuellement la pratique des arts martiaux chinois. J'ai désigné, pour ce faire, un chargé de mission, Monsieur Henri Herbin qui a déjà instruit ce dossier, entre 1997 et 2000, au sein de la direction des sports. Il devra me rendre ses conclusions d'ici à septembre 2004. »*

